



## **PROTOCOLE SANITAIRE COVID\_19**

### **SAISON CULTURELLE**

### **OCA – 21 septembre 2020**

A ce jour, il existe un protocole national pour l'organisation des spectacles de la saison culturelle 2020/2021. Il convient donc de se référer aux consignes imposées dans le cadre du décret n°2020-860 du 10 juillet 2020. Il s'agit de prendre en compte 3 types de mesures qui devront être déclinées d'une manière générale puis par spectacle.

- Protection
- Nettoyage, désinfection
- Prévention, information

#### **1 - POUR TOUTE LA SAISON**

##### a) Protection

###### - Port du masque obligatoire

Les salariés et bénévoles doivent porter un masque (masques artisanaux possibles). Des masques seront mis à disposition pour les bénévoles et les salariés à l'accueil sur simple demande.

Les masques sont obligatoires pour les spectateurs adultes et les enfants de plus de 11 ans dès l'entrée dans la salle de spectacle, dans les espaces communs et pendant la représentation.

Ils sont préconisés pour les enfants de 6 à 10 ans.

Des visières sont à la disposition à l'accueil de chaque bénévole ou salarié qui le souhaite. Ces visières devront systématiquement être nettoyées après chaque utilisation : leur port n'est pas obligatoire.

###### - Vitrages

Des vitrages mobiles seront installés provisoirement pour l'espace billetterie et le bar.

###### - Gel hydroalcoolique

À l'entrée de salle, à l'espace billetterie et au bar sera déposée une bouteille de gel hydroalcoolique pour l'usage des spectateurs, des bénévoles et des salariés.

#### - Distances de sécurité

Dans les espaces communs, il est préconisé un espace d'au moins 1 mètre entre chaque personne.

Les spectacles seront en placement libre.

Les spectateurs seront placés par des bénévoles en salle même si le placement n'est pas numéroté.

Pour éviter le croisement de public, un circuit sera indiqué afin de permettre un flux continu. Entrée et sortie par des circuits et portes différentes.

L'accès par ascenseur ne sera réservé qu'aux seules personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Il ne pourra y avoir d'échange entre le public et les artistes avant et après la représentation sauf assis dans la salle et les artistes sur le plateau.

Une fois la représentation terminée, il sera demandé aux spectateurs de sortir rangée par rangée avec l'aide de bénévoles présents en salle.

- Les parties communes ne pourront accueillir des regroupements. L'entrée dans le bâtiment se fera à partir de 30 minutes avant la représentation. Avant l'ouverture des portes, il est demandé aux spectateurs d'attendre en dehors du bâtiment et si possible dans leur voiture. L'entrée dans la salle de spectacle se fera par petits groupes avant le début de la représentation.

- Les toilettes ne seront accessibles que pour 2 personnes à la fois.

#### b) Nettoyage/désinfection

- Tout échange de matériel est à proscrire (ex : stylo, feuille...). Si cela est impossible, le matériel devra systématiquement être nettoyé.

- Les parties communes seront nettoyées avant chaque représentation avec une attention particulière sur les poignées, les toilettes, les sièges et les portes.

- Chaque salle recevant du public sera aérée avant et après chaque représentation : système d'aération automatique et ouverture des portes et fenêtres dans la mesure du possible.

- Les loges seront systématiquement nettoyées avant et après chaque spectacle

- L'accès à la douche sera interdit sauf aux artistes.

#### c) Prévention et information

- Le nombre de personnes nécessaires à la tenue du spectacle sera calculé au plus juste afin de limiter les risques.

- Une information par mail sera envoyée à chaque spectateur quelques jours avant la représentation afin de lui indiquer la marche à suivre et les dernières précisions liées aux obligations et préconisations en vigueur au jour du spectacle.
- Une information générale sera disponible sur le site internet de l'OCA.
- Il est demandé aux bénévoles, artistes, spectateurs de ne pas se rendre au spectacle en cas symptômes pouvant être liés au Covid et de se rapprocher de leur médecin traitant ou du SAMU.
- Il est demandé aux bénévoles, artistes, spectateurs présentant des symptômes et a fortiori ayant été diagnostiqués positifs au COVID-19 de prévenir immédiatement l'OCA.
- En cas de contamination d'une ou plusieurs personnes ayant contracté le virus, il sera fait appel aux autorités compétentes pour procéder aux mesures qui s'imposent.
- Les renseignements demandés aux spectateurs de la séance concernée par un ou des cas suspects permettront d'informer par mail et SMS toute personne ayant été en contact avec les personnes suspectées d'avoir contracté le virus.
- Des affiches présentant les gestes barrières seront déposées dans le bâtiment
- Les règlements par CB et notamment en sans contact sont à privilégier.

## **2 – POUR LES REPRÉSENTATIONS ADRESSÉES AUX SCOLAIRES ET GROUPES D'ENFANTS**

### a) Protection

#### - Port du masque obligatoire

Les salariés et bénévoles doivent porter un masque (masques artisanaux possibles). Des masques seront mis à disposition des salariés et bénévoles à l'accueil sur simple demande.

Les masques sont obligatoires pour les spectateurs adultes et les enfants de plus de 11 ans dès l'entrée dans la salle de spectacle, dans les espaces communs et pendant la représentation.

Ils sont préconisés pour les enfants de 6 à 10 ans.

Des visières sont à la disposition à l'accueil de chaque bénévole ou salarié qui le souhaite. Ces visières devront systématiquement être nettoyées après chaque utilisation : leur port n'est pas obligatoire.

#### - Gel hydroalcoolique

À l'entrée de salle, à l'espace billetterie et au bar sera déposée une bouteille de gel hydroalcoolique pour l'usage des spectateurs, des bénévoles et des salariés.

Nous ne préconisons pas l'usage du gel hydroalcoolique pour les enfants. Le nettoyage des mains devra se faire en amont de la venue à la salle de spectacle.

- Distances de sécurité

Il est préconisé un espace d'au moins 1 mètre entre chaque personne.

Le placement des élèves se fera par l'équipe de la salle ou un bénévole selon un plan de salle préalablement défini.

Tout changement de placement devra être validé par l'équipe de la salle.

Pour les élèves d'une même école, chaque classe sera séparée par un fauteuil. Entre chaque école, les élèves seront séparés par un rang au-dessus et en dessous.

Pour éviter le croisement de public, un circuit sera indiqué afin de permettre un flux continu. Entrée et sortie par des circuits et portes différentes.

L'accès par ascenseur ne sera réservé qu'aux seules personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Il ne pourra y avoir d'échange entre le public et les artistes avant et après la représentation sauf assis dans la salle et les artistes sur le plateau.

Une fois la représentation terminée, il sera demandé aux spectateurs de sortir rangée par rangée avec l'aide de bénévoles présents en salle.

- Les parties communes ne pourront accueillir des regroupements. L'entrée dans le bâtiment ne pourra se faire que 30 minutes avant la représentation. Il est demandé aux spectateurs d'attendre en dehors du bâtiment. L'entrée dans la salle de spectacle se fera par petits groupes 30 minutes avant le début de la représentation.

- Les toilettes ne seront accessibles que pour deux personnes à la fois.

## b) Nettoyage/désinfection

- Tout échange de matériel est à proscrire (ex : stylo, feuille...). Si cela est impossible, le matériel devra systématiquement être nettoyé.

- Chaque salle recevant du public sera aérée avant et après chaque représentation : système d'aération automatique et ouverture des portes et fenêtres dans la mesure du possible.

- Les loges seront systématiquement nettoyées avant et après chaque spectacle

- L'accès à la douche sera interdit sauf aux artistes.

## c) Prévention et information

- Le nombre de personnes nécessaires à la tenue du spectacle sera calculé au plus juste afin de limiter les risques.

- Une information par mail sera envoyée à chaque directeur d'établissement quelques jours avant la représentation afin de lui indiquer la marche à suivre et les dernières précisions liées aux obligations et préconisations en vigueur au jour du spectacle.

- Une information générale sera disponible sur le site internet de l'OCA.

- Il est demandé aux bénévoles, artistes, spectateurs de ne pas se rendre au spectacle en cas symptômes pouvant être liés au Covid et de se rapprocher de leur médecin traitant ou du SAMU.
- Il est demandé aux bénévoles, artistes, spectateurs présentant des symptômes et a fortiori ayant été diagnostiqués positifs au COVID-19 de prévenir immédiatement l'OCA.
- En cas de contamination d'une ou plusieurs personnes ayant contracté le virus, il sera fait appel aux autorités compétentes pour procéder aux mesures qui s'imposent pouvant aller jusqu'à la fermeture provisoire du bâtiment.
- Les renseignements demandés aux directeurs d'établissements de la séance concernée par un ou des cas suspects permettront d'informer par mail et SMS toute personne ayant été en contact avec les personnes suspectées d'avoir contracté le virus.
- Des affiches présentant les gestes barrières seront déposées dans le bâtiment.